

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00139

Numéro SIREN : 880 880 638

Nom ou dénomination : KINEO

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008794

KINEO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 bis Boulevard Chavassieu, 42600 MONTBRISON
880 880 638 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le premier août,
A dix heures

Les associés de la société KINEO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3 bis Boulevard Chavassieu 42600 MONTBRISON.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loris CHARLET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

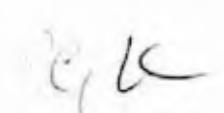
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Loris CHARLET de son mandat de Président à compter du 1^{er} août 2022, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- La Société LM, SARL dont le siège social est 36 rue Emile Reymond, 42610 ST ROMAIN LE PUY, au capital de 30 000 Euros immatriculée sous le numéro 911 883 841 RCS SAINT ETIENNE représentée par Monsieur CHARLET Loris en sa qualité de gérant de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

« Bon pour démission des fonctions de président »

Loris CHARLET

Bon pour démission des fonctions de président



La Société LM représentée par monsieur Loris CHARLET

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président



10/10